

---

# CONSEIL DES MINISTRES

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2009

A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE  
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :

**PROJETS DE LOI**

Défenseur des droits

**COMMUNICATIONS**

L'audiovisuel extérieur de la France

Les orientations pour le développement des métiers liés à la  
croissance verte

La modernisation de la politique de la mémoire combattante

**MESURES D'ORDRE  
INDIVIDUEL**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, a présenté un projet de loi organique et un projet de loi relatifs au Défenseur des droits.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a institué le Défenseur des droits, afin de renforcer substantiellement les possibilités de recours non juridictionnel dont dispose le citoyen pour assurer la défense de ses droits et libertés. La mise en œuvre de ce volet important de la révision constitutionnelle suppose l'intervention d'une loi organique.

Le projet de loi organique précise ainsi le statut, les missions et les pouvoirs du Défenseur des droits.

Ses attributions incluront celles aujourd'hui exercées par le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Pour que son action puisse bénéficier de toutes les compétences utiles, il sera assisté de deux collèges composés chacun de trois personnalités qualifiées, pour l'examen des réclamations en matière de déontologie de la sécurité et de protection de l'enfance. L'articulation avec les autres autorités administratives indépendantes chargées de la protection des droits et libertés est également renforcée : le Défenseur des droits sera, en particulier, associé aux travaux de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le Défenseur des droits pourra être saisi directement par toute personne s'estimant lésée dans ses droits et libertés par le fonctionnement d'une administration. En matière de protection de l'enfance et de déontologie de la sécurité, il pourra également connaître des agissements de personnes privées. La saisine du Défenseur sera gratuite. Le Défenseur des droits disposera de pouvoirs importants, qui lui permettront notamment de prononcer une injonction lorsque ses recommandations ne sont pas suivies d'effet, de proposer une transaction, d'être entendu par toute juridiction ou encore de saisir le Conseil d'Etat d'une demande d'avis pour couper court aux difficultés qui proviendraient d'interprétations divergentes des textes. Il bénéficiera de larges pouvoirs d'investigation.

Le projet de loi ordinaire complète le texte organique en prévoyant notamment les sanctions pénales dont est assortie la méconnaissance des dispositions relatives aux pouvoirs d'investigation du Défenseur des droits.

Le ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative à l'audiovisuel extérieur de la France.

Décidée à l'été 2007 par le Président de la République, la réforme de l'audiovisuel extérieur a pour objectifs d'améliorer la cohérence de la politique audiovisuelle extérieure de la France, la lisibilité de ses orientations stratégiques et l'efficacité de chacun de ses opérateurs.

La mise en œuvre de cette réforme a d'ores et déjà connu des étapes importantes :

- la constitution du groupe audiovisuel extérieur de la France autour d'une société holding, dénommée Audiovisuel Extérieur de la France (AEF), est aujourd'hui achevée : la holding détient 100 % de Radio France Internationale (RFI) et France 24, ainsi que 49 % de TV5 Monde ;

- la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a tiré les conséquences de cette réforme en faisant d'AEF la société nationale de programme chargée de l'audiovisuel extérieur de la France dont la gouvernance est déterminée par la loi du 30 septembre 1986 à l'instar de celle de France Télévisions et de Radio France. A ce titre, AEF et ses filiales chargées de missions de service public seront soumises à des obligations définies par un cahier des charges fixé par décret. La négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État est en cours.

Par ailleurs, les dirigeants de l'audiovisuel extérieur ont déjà engagé d'importants chantiers.

Le projet de plan global de modernisation de RFI, actuellement soumis à la consultation des salariés de la société, devra permettre de redresser la situation financière critique de RFI. Cette réforme est indispensable à la survie de la société et ne peut plus être différée.

Une redynamisation des antennes du groupe a également été amorcée en mettant notamment l'accent sur le développement des nouvelles technologies. Le Gouvernement a manifesté son soutien à cet élan en préemptant des fréquences pour la diffusion de RFI en radio numérique terrestre à Paris, Marseille et Nice.

Enfin, des synergies entre les différentes entités se mettent en place, tant au niveau des programmes qu'en ce qui concerne les fonctions supports.

La secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a présenté une communication sur les orientations pour le développement des métiers liés à la croissance verte.

D'ici 2020, 600 000 emplois « verts », pour l'essentiel de proximité, devront être créés ou adaptés pour saisir les possibilités offertes par les nouveaux modes de développement conciliant la croissance économique et le respect de l'environnement.

Afin d'anticiper les besoins et les mutations à venir, un « plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers liés à la croissance verte » sera élaboré, d'ici la fin de l'année, en lien avec les acteurs des politiques de l'emploi.

Ce plan s'articulera autour de quatre axes majeurs :

- L'identification des métiers concernés ;
- La définition des besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification ;
- Le recrutement ;
- L'information et la valorisation des métiers de la croissance verte.

Afin de favoriser le développement de ces métiers dans chaque territoire, l'Etat proposera aux régions et aux partenaires professionnels des expérimentations spécifiques. Les régions qui se porteront volontaires pour participer à l'expérimentation seront intégrées au processus dès leur manifestation d'intérêt.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) accompagnera techniquement et financièrement les expérimentations.

Le comité de suivi du Grenelle de l'environnement validera avant la fin de l'année, pour chaque filière, les mesures concrètes et quantifiables recueillant l'accord le plus large des parties.

Un événement national sur les métiers verts sera organisé sous la forme d'une conférence nationale début 2010, au cours de laquelle le plan de mobilisation sera détaillé.

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants a présenté une communication sur la modernisation de la politique de la mémoire combattante.

Une longue période de commémorations nationales s'ouvre pour la France, avec, de 2009 à 2018, le 70ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, le 50ème anniversaire des indépendances africaines et le 100ème anniversaire de la Grande Guerre. Les commémorations de l'année 2010 s'articuleront principalement autour de la figure du Général de Gaulle et de l'appel du 18 juin.

C'est l'occasion pour le Gouvernement de revoir la manière de commémorer ces événements importants pour en faire mieux partager le sens au grand public et à la jeunesse.

La politique de la mémoire combattante doit s'appuyer sur des fondations de mémoire modernisées ainsi que sur les associations d'anciens combattants. Elle doit développer des outils pédagogiques nouveaux au service de la communauté éducative et promouvoir les initiatives des collectivités territoriales, porteuses de la mémoire de notre pays. Celles-ci seront valorisées par le lancement d'un appel à projets.

La mémoire combattante doit être un élément important de la politique de l'éducation, de la citoyenneté, de l'intégration qui s'adresse à tous les Français et en particulier aux jeunes.

**MESURES D'ORDRE  
INDIVIDUEL**

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

**Sur proposition de la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés :**

- **M. Jean-François LORANS**, procureur général près la cour d'appel de Pau, est nommé procureur général près la cour d'appel de Limoges ;

- **M. Stéphane AUTIN**, procureur général près la cour d'appel de Limoges, est nommé procureur général près la cour d'appel de Pau.

**Sur proposition du ministre des affaires étrangères et européennes :**

- **M. Bernard VALERO**, conseiller des affaires étrangères hors classe, est nommé directeur de la communication et du porte-parolat, à compter du 14 septembre 2009.

**Sur proposition du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :**

- **M. Gilbert PAYET**, préfet de la Nièvre, est nommé préfet hors cadre ;

- **M. Paul GIROT DE LANGLADE**, préfet hors cadre, est mis à la retraite d'office.

**Sur proposition du ministre de la défense :**

- M. l'amiral **Christian PÉNILLARD** est nommé directeur général des systèmes d'information et de communication du ministère de la défense.

**Sur proposition du ministre de la culture et de la communication :**

- **M. Jean-Paul CLUZEL**, inspecteur général des finances, est nommé président de l'Etablissement public du Grand Palais des Champs-Élysées.